



COMMUNE DE CAMPLONG
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 7 novembre 2024

L'an deux mille vingt- quatre et le jeudi 7 novembre, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de son Maire Monsieur COSTE Bernard.

NOMS	Présents	Absents	Représentés	Mandataires
ADMANT René		x		
BERLAGUET Christian	x			
COMBETTES Alain			x	COSTE Bernard
CORNET Jean-Pierre	x			
COSTE Bernard	x			
DANTE Mireille	x			
FABRE Marie-Josée	x			
PAYSAN Christophe	x			
RODHAIN Axel	x			
VERSOS Albert	x			

Monsieur le Maire effectue le comptage des Conseillers présents et constate que le quorum de 6 est atteint.

Début de la séance à 17h30

Président : COSTE Bernard

Secrétaire de séance : Monsieur CORNET Jean-Pierre est élu à l'unanimité des voix en application à l'article L2121-15 du CGCT.

1. Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2024

Le Conseil approuve le Procès-Verbal.

2. Délibération adhésion prévoyance des agents au CDG 34

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents municipaux, le Conseil est appelé à se prononcer et à donner mandat au Centre de Gestion de l'Hérault pour :

- L'organisation, la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance,
- La conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1er janvier 2025.

Mr le Maire précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- Choisir un niveau de couverture à adhésion facultative pour l'ensemble des agents garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de **95%** des revenus nets des agents ;
- Définir la participation en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à 7 € nets mensuels au titre du régime de base à adhésion facultative retenu.

Après délibération, le Conseil décide de :

- **Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion facultative afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de Camplong,**
- **Souscrire la garantie de base à adhésion facultative à hauteur de 95% du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025 ;**
- **Participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 12€.** (Participation identique pour tous les agents)

3. Choix du colis de Noël

Le Conseil a opté pour la valisette "**Louise**" proposée par la maison **CASA GOURMANDE**

4. Choix de la date du Goûter des anciens

Le traditionnel Goûter des Anciens avec remise du colis de Noël aura lieu cette année le **Vendredi 20 décembre à 15h30** comme d'habitude en la salle du Foyer Rural.

5. Cérémonie des vœux 2025

- Choix de la date

La cérémonie de présentation des vœux à la population du village aura lieu le **Samedi 25 janvier à 17h30.**

- Choix du traiteur

"Aire du temps" aux Aires

6. Travaux (informations)

- Escalier d'accès au parking et aire de jeux terminé
- Pose d'une rampe
- Crépir le mur en parpaings
- Plantation d'arbres
- Pose de lauzes au sol de la Capitelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire

Monsieur COSTE Bernard

Le Secrétaire de séance

Monsieur CORNET Jean-Pierre

